

Conseil Municipal du 27 février 2023

à _____

N°ordre 46
N° identifiant 2023-0001

Titre Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine du développement et du rayonnement

Rapporteur(s) M. Charles REVERCHON-BILLOT
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance _____

PJ. Tableau de subventions aux structures œuvrant dans le domaine du développement et du rayonnement

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	27	M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - M. Laurent LUCAUD - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux
----------	----	--

Absents	25	Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Vincent GATEL - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT Adjoint Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Alain CLAEYS - Mme Agnès DIONÉ - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAUDJAMAÏ - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Christian MICHOT - M. Maxime PÉDEBOSQ - Mme Clémence POURROY - M. Théo SAGET - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux
---------	----	---

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Retour de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN.</p> <p>Est sorti de M. Stéphane ALLOUCH.</p> <p>Ne prend pas part au vote le membre du Conseil d'administration de l'Orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine désigné par la ville de Poitiers, M. Charles REVERCHON-BILLOT.</p> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration de l'association Pôle Aliénor désignés par la ville de Poitiers, Mme Clémence POURROY et M. Charles REVERCHON-BILLOT.</p> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration du Théâtre auditorium de Poitiers (Tap) - Scène nationale désignés par la ville de Poitiers, M. Charles REVERCHON-BILLOT et Grand Poitiers, Mme Alexandra BESNARD.</p> <p>Ne prend pas part au vote le membre du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers désigné par la ville de Poitiers, Mme Léonore MONCOND'HUY.</p> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration de l'Office municipal des sports (OMS) désignés par la ville de Poitiers, Mmes Agnès DIONÉ et Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT et MM. Maxime PÉDEBOSCQ, Vincent GATEL, Kentin PLINGUET, Anthony BROTTIER (mandataire de Mme Solange LAOUDJAMAÏ).</p> <p>Ne prend pas part au vote le membre du Conseil d'administration du lycée Bois d'Amour désigné par la ville de Poitiers, M. Théo SAGET.</p> <p>Ne prend pas part au vote le membre du Conseil d'administration de l'association So Coopération désigné par Grand Poitiers, Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER.</p> <p>Ne prennent pas part au vote à titre personnel, Mmes Myriam MARCIL (Université de Poitiers), Clémence POURROY (Université de Poitiers) et Mme Julie REYNARD (Association l'Oreille est hardie et Quiproquos Théâtre), et MM. Bastien BERNELA (Université de Poitiers), Aloïs GABORIT (Stade poitevin triathlon) et Christian MICHOT (Pourquoi pas la ruche).</p> <p>Du fait des textes, Mme Léonore MONCOND'HUY et M. Théo SAGET ne sont pas considérés comme étant des membres en exercice pour cette délibération. Ce nombre de membres en exercice est ainsi abaissé à 51, et le quorum qui est atteint, est de 26.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement
------------------	---

La ville de Poitiers souhaite apporter **une écoute attentive et un soutien concret à l'ensemble des acteurs locaux** (commerçants, acteurs économiques, artisans, associations, producteurs agricoles, ...). **Les valoriser, innover avec eux autour de leurs idées et leurs projets, les mettre en lien** : ce sont les leviers majeurs de développement de notre territoire.

Pour rendre l'économie actrice du monde de demain, la municipalité affirme une triple priorité : **impulser des créations d'emplois durables, inclusifs et non délocalisables** ; soutenir la relocalisation des **services et productions essentiels aux habitantes et habitants du territoire** ; et faire **le choix de l'écologie comme levier de développement économique**.

Forte d'une économie locale dynamique ; accueillante et ouverte sur le monde ; riche d'un patrimoine valorisé, **la ville de Poitiers rayonnera** et trouvera une place équilibrée dans les territoires dont elle fait partie, à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Pour y parvenir, la Ville sait pouvoir compter sur un tissu d'acteurs locaux mobilisés, avec chaque année, de nombreux projets contribuant à cette dynamique vertueuse et les soutient à travers ces subventions, **à hauteur de 3 103 920 € pour 170 dossiers de subventions**.

Le développement et la vitalité de la Ville de Poitiers ainsi que son rayonnement font l'objet d'une mobilisation partagée avec de nombreux acteurs privés et associatifs, relevant des domaines suivants :

- vie culturelle
- préservation et valorisation du patrimoine
- vie sportive
- vie économique et innovation
- événementiel et animation du territoire
- solidarité internationale et rayonnement.

Vie culturelle

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, **la Ville soutient les porteurs de projets culturels**, avec 74 structures concernées, de la pratique amateur à la diffusion de spectacles professionnels, qui prennent en compte les droits culturels, l'impact écologique, l'égalité femme-homme ou encore la lutte contre les discriminations. Il est à noter que pour l'année 2023, malgré le contexte contraint pour les collectivités, l'enveloppe globale affectée au soutien aux acteurs culturels est sanctuarisée à 2 025 000 € dont 1 561 720 € de subventions attribuées à ce Conseil municipal.

Cette année, la ville de Poitiers accompagnera 16 projets de création dont de nouvelles compagnies. Des créations souvent en lien avec les maisons de quartier, aux esthétiques diverses : théâtre d'ombre et d'objets, mise en lumière patrimoniale, musique, danse, théâtre gestuel. Des créations permettant de questionner le regard que nous portons sur le monde, sur les thématiques environnementales, d'égalité de genre ou encore de rapport à l'enfance. L'année 2023 verra aussi un soutien renforcé au festival Filmer le travail. Créé en 2009, ce festival est le seul en France à aborder le travail à travers une programmation pluridisciplinaire. Chaque année une soixantaine d'événements se tiennent, accueillant 7 000 spectateurs et spectatrices dont 1 700 jeunes.

Vie sportive

Pour 2023, **la Ville accompagne le mouvement sportif** en prenant en compte les actions engagées en matière d'éducation, d'inclusion et de lien social, en valorisant les disciplines et la pratique du sport féminin, en permettant aux clubs d'accueillir de nouveaux licenciés et en les soutenant pour leur dynamisme dans l'animation du territoire. Elle reste vigilante à accompagner tout autant le sport amateur que le sport professionnel. Il est à noter que pour l'année 2023, malgré le contexte contraint pour les collectivités,

l'enveloppe globale affectée aux acteurs sportifs est sanctuarisée à 1 412 300 € pour 62 structures.

Cette année encore, **la Ville a fait des choix allant dans le sens de la cohésion sociale et de la solidarité**, et reste ainsi attentive aux clubs qui connaissent des difficultés de trésorerie. 2023 sera également l'année où sera lancé, en lien avec Grand Poitiers et la démarche acteurs engagés pour la transition écologique, **un travail de sensibilisation aux enjeux écologiques du sport** pour une réelle prise en compte de cette dimension dans l'action quotidienne des clubs. La ville de Poitiers poursuit son soutien aux clubs menant des actions au sein de tous les quartiers, dans une logique de solidarité et d'accessibilité au sport, avec par exemple, un accompagnement de l'Association sportive amicale des Couronneries (ASAC), l'Association sportive sociale des handicapés et adhérents valides (ASSHAV), l'Association des sourds de Poitiers, ou encore avec l'Office municipal des sports et les sections des associations Omnisport. Les clubs de haut niveau comme le GP Handball 86, le TTACC, le PB86, ou encore le Stade Poitevin Volley Beach font l'objet d'un soutien, de même que les pratiques émergentes comme le Tchoukball.

Enfin, **l'animation du territoire compte le soutien à des événements structurants**, parmi lesquels l'*Urban trail* et le 3x3 Basket, qui conjuguera encore cette année tournoi professionnel avec des équipes féminines et masculines du monde entier venues engranger des points dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, et tournoi amateur, en même temps qu'une programmation de culture urbaine.

Après l'élaboration d'un cadre d'analyse pour l'attribution de subventions avec les acteurs culturels, c'est avec les acteurs sportifs que la Ville a coconstruit des critères d'attribution de subvention. Désormais finalisés, ils entreront dans la phase de mise en œuvre opérationnelle en 2023 pour servir de support à la campagne 2024. Ce travail partagé permettra de renforcer les partenariats avec une coopération dans la durée. Un accent particulier sera mis sur les structures engagées pour l'égalité femmes-hommes, pour la formation des jeunes, sur les entités qui agissent pour et au sein des quartiers, qui appliquent une tarification sociale pour favoriser la pratique du plus grand nombre, et qui participent activement à l'animation du territoire.

Vie économique et innovation

La Ville poursuit son soutien aux acteurs de l'économie de proximité, en faisant de l'emploi une priorité. Via le financement à l'association Chenelle, il s'agit d'accompagner la démarche Territoire zéro chômeur longue durée (TZCLD), suite à la labellisation en octobre dernier, et le démarrage effectif des Entreprises à but d'emploi (EBE) en janvier 2023 qui va permettre de remettre le travail au centre du projet de vie de plus de 300 personnes d'ici 2028. L'économie territoriale est également confortée à travers le soutien aux associations de commerçants du centre-ville, notamment dans le cadre de la convention pluriannuelle avec Poitiers Le Centre et les associations de quartiers (Les Rocs). Quatre structures seront soutenues pour un montant global de 92 400 €.

Solidarité internationale et rayonnement

Enfin, la ville de Poitiers, dans **le cadre de sa politique de solidarité internationale et européenne**, continue à soutenir ses partenaires pour mener des projets de coopérations concernant ses villes jumelles comme Moundou, Marbourg ou de solidarité internationale (Palestine). Cinq structures seront soutenues pour un montant de 37 500 €.

Les différents éléments relatifs à ces aides prenant la forme de subventions, sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf**

modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.

POUR	26	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. Stéphane ALLOUCH.

La Maire,

Mme Léonore
MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-170634-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	